

Reportage

L'encadrement des commerçants : alternative à l'occupation des trottoirs ?



Malgré les opérations de déguerpissement, les commerçants reviennent toujours.



Les vendeurs écouant leurs marchandises à même le sol...

J-C.A

Libreville/Gabon

Les opérations de déguerpissement ont montré leurs limites. Les vendeurs reviennent toujours occuper les espaces réservés aux piétons, après le départ des agents municipaux ou des policiers. Ne devrait-on pas finalement formaliser cette occupation en la régulant, afin que chaque partie y trouve son compte ?

LIBREVILLE, c'est une métropole de plus de sept-cent mille habitants dotée de grands marchés, dont celui de Mont-Bouët, le plus grand en termes de superficie et de recettes générées. Puis il y a ceux de Lalala, Nkembo et Akébé-Plaine. A ces derniers se greffent ceux de Nzeng-Ayong et des Charbonnages, entre autres. Dans l'optique d'amener les commerçants à rejoindre les places qui leur sont régulièrement attribuées, les agents municipaux, secondés par les policiers, n'ont cessé de les déguerpier des grands carrefours que ceux-ci préfèrent investir, en lieu et place des espaces normalement réservés à leurs activités, rétrécissant ainsi les trottoirs.

Or, pour vendre sur le domaine public (aliments, vêtements et accessoires, chaussures, produits d'hygiène et de ménage, jouets, médicaments, etc.), il faut payer taxes et impôts, avoir une autorisation spécifique de travail sur le domaine public, etc. Ce qui n'est manifestement pas respecté par les commerçants.

Pour justifier cette occupation anarchique des bordures de routes, les commerçants évoquent le manque de place dans les



... les trottoirs sous l'échangeur de Nzeng-Ayong...

grands marchés (Mont-Bouët, Nkembo) et le mauvais emplacement des nouveaux espaces de vente construits par la municipalité. Ainsi, le marché des Charbonnages serait excentré par rapport aux zones de confluence, et celui de Nzeng-Ayong serait trop confiné, comme le confirme Aliou Sarogo, vendeur de friperie dans la zone de l'échangeur de Nzeng-Ayong : « *le marché de Nzeng-Ayong est trop petit. On a du mal à s'y faire une place. Donc, on est obligé de venir vendre ici.* »

Conséquence, dans plusieurs endroits de la capitale, les vendeurs écouent leurs produits sur les trottoirs. Pour ce faire, ils étalent des draps blancs ou des plastiques à même le sol et y disposent de la friperie, des chaussures de seconde main, de la maroquinerie, des montres, des parfums, etc.

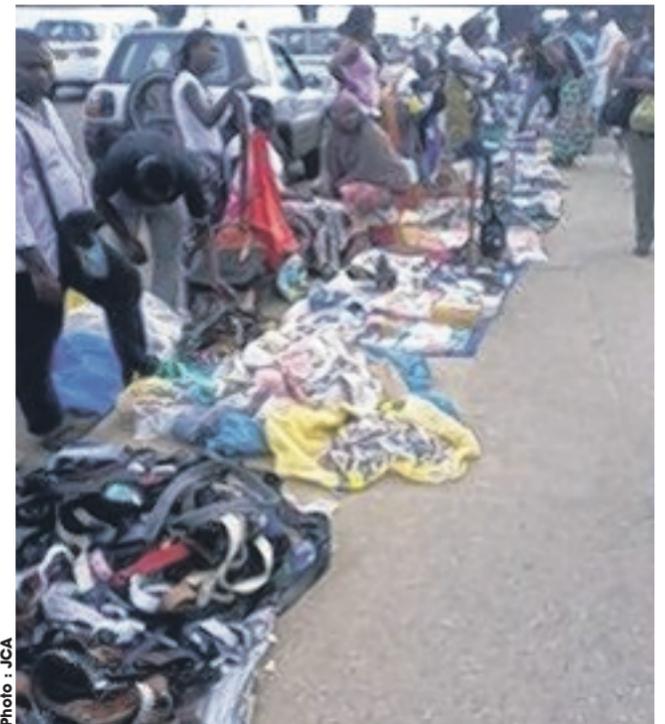
A la moindre apparition

des agents municipaux et de la police, les intéressés remballent toute la marchandise en un tour de main, en attrapant par les coins les draps étalés, qui se transforment en gros baluchons et disparaissent prestement. Mais à peine les fonctionnaires tournent-ils le dos que ces derniers reviennent réoccuper les trottoirs. Un jeu du chat et de la souris que se livrent les deux parties depuis plusieurs années.

Aliou Sarogo dénonce d'ailleurs les pratiques de l'autorité municipale : « *les agents de la mairie viennent souvent saisir nos biens. Pour les récupérer, on est obligé de payer. Parfois, ils détruisent toutes les marchandises, notamment les policiers, alors que nous vivons de ça. Parmi nous, il n'y a pas que des étrangers, mais aussi des citoyens gabonais qui nourrissent leurs familles grâce à ces activités.* »

AUTRES PISTES* De là

naît l'impérieuse nécessité d'explorer d'autres pistes de réflexions, afin de solutionner ce problème; celles préconisées jusqu'à présent par l'Hôtel de Ville, notamment le déguerpissement, ayant montré leurs limites. D'où la question de savoir si, en définitive, il ne serait pas préférable, dans le cas d'espèce, de laisser les commerçants exercer librement sur les trottoirs, sous l'encadrement des agents municipaux car, ne l'oublions pas, c'est toute une économie qui se développe à ces endroits. Certains vendeurs payeraient chaque jour leurs impôts et autres taxes à la mairie centrale, qui en a bien besoin pour renflouer ses caisses. Pourquoi, dès lors, les pourchasser alors qu'ils représentent une source de revenus supplémentaires pour la ville. Le collectif des commerçants de l'échangeur de Nzeng-Ayong a sollicité des autorités municipales de les



...et aux Charbonnages.

laisser vendre à certaines périodes de la journée, contre le paiement d'une taxe quotidienne de 1000 francs CFA. Mais leur proposition est restée lettre morte.

Idem pour ce jeune Gabonais, vendeur de chaussures d'occasion au carrefour des Charbonnages. Pour lui en effet, le plus important serait que les commerçants ne gênent pas la circulation et nettoient les espaces occupés à leur départ. D'autant que les clients ne se plaignent pas de leur présence.

Au lieu des déguerpissements sauvages, la solution résiderait peut-être dans la régulation des périodes d'occupation, en laissant par exemple les vendeurs occuper les trottoirs une partie de la journée (dès 16h par exemple) les jours ouvrables, et toute la journée les jours fériés. Cela permettra aux passants de vaquer à leurs occupations, sans être obligés de

marcher sur la chaussée. D'ailleurs, les trottoirs sont bien occupés à Barbès à Paris par des commerçants, pourquoi cela serait-il totalement interdit à Libreville? Mieux, ces marchés peuvent constituer un attrait touristique, à l'instar du grand marché à ciel ouvert d'Antananarivo (Madagascar) qui attirent des touristes du monde entier.

Au niveau de l'Hôtel de ville, précisément à la direction du Développement et de la gestion des marchés, des espaces commerciaux et industriels, il nous a été indiqué que la question serait déjà à l'étude. Une réorganisation et une amélioration du cadre des ventes serait envisagée. L'encadrement des vendeurs peut constituer une alternative à cette problématique, et non la destruction des marchandises saisies, comme c'est souvent constaté.